

oubliées, le sixième chapitre questionne davantage les figures historiques et sociales, le milieu du travail, du sport, de la politique et de ses lois, les conséquences sur la vie des femmes. Ces pages-là éclairent autrement le début, réinsérant les luttes féministes dans le cadre plus large des luttes sociales, les « filles », les « femmes » ne pouvant pas, sous prétexte qu'elles sont du même sexe, défendre les mêmes intérêts alors que leurs conditions sociales diffèrent.

Au-delà de ces réserves, le travail de Nelly Chabrol Gagne est grandement utile pour sa nouveauté, sa clairvoyance, son érudition et son engagement. Le champ de la littérature de jeunesse apparaît sous un angle complètement différent, l'analyse d'une de ses marges faisant ressortir de façon plus évidente ses quelques audaces et ses nombreuses frilosités. Du côté des énergies, l'engagement de certains éditeurs et auteurs qui se risquent à déjouer les attentes du public, avec exigence (on remarquera, en bonne place, le travail de Christian Bruel, dont les albums, souvent cités, pourraient faire redécouvrir à certains la chance d'avoir eu un tel créateur et le mauvais goût de ne pas l'avoir suffisamment soutenu) ; du côté des immobilismes, la soumission de la création aux lois du marché et la déférence aux acheteurs (y compris en adoptant les positions avant-gardistes les plus conventionnelles). Cette étude en appelle à la conscience et à l'engagement, tout en jouant son rôle de transmission : on découvre une foule d'œuvres « passionnantes, régalandes, merveilleuses... », les adjectifs ne manquant pas pour dire l'intérêt (et la parfaite connaissance) de Nelly Chabrol Gagne pour son domaine de travail. Voilà un livre qu'on se réjouit de posséder dans sa bibliothèque pour ses vertus de ressources et de ressourcements... un livre si bien écrit qu'il fait œuvre à son tour ●

Yvonne CHENOUF



POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE, NOUVEAU DÉCRET, NOUVELLES PRATIQUES DE LECTURE EN WALLONIE-BRUXELLES. LES CAHIERS DE L'ÉDUCATION PERMANENTE. n°39 (DÉC. 2011)¹

Le ministère de la communauté française a présenté en 2009 un décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques avec la volonté de revoir les fondements même de l'action de ces services publics. Introduisant ce numéro, la ministre veut assurer « l'accès permanent et intelligent au langage écrit, à la lecture, à la connaissance qui permet l'émancipation de tous ». Elle cite l'AFL « pour son engagement dans le développement réfléchi et outillé d'une éducation populaire réellement progressiste. »

Consacrant ce numéro à la mise en œuvre du décret, une large place est donnée à un article exposant la notion de politique globale de la lecture.²

Le ministère maintient qu'il faut « développer et favoriser des actions de médiation entre ces ressources et la population ». Il insiste sur « le développement, sous toutes formes possibles, de rencontres, d'échanges visant l'intégration des pratiques individuelles

de lecture dans des pratiques collectives, qui permettent tant la détente et le plaisir que la communication et favorisent la créativité et la participation à la vie culturelle. »

On apprécie l'encouragement aux pratiques collectives mais on s'interroge toutefois sur cette question du plaisir. Pourquoi contenir la lecture à la culture ? Et si la lecture (et plus judicieusement l'appropriation de l'écrit) était fondamentale pour la citoyenneté ? La culture ne sert-elle que le plaisir et la détente ? Si la lecture est vraiment l'enjeu qu'on se plaît à agiter, rien ne pourra faire l'économie de la mise en place d'un dispositif puissant d'observation de la production écrite. Il faut agir pour que chacun comprenne, « ce que c'est et comment ça agit de toute façon sur sa vie. Pastorale d'un côté, conscientisation de l'autre. ». Jean Foucambert ajoute : « Alors que tout montre que le plaisir découle de l'usage, on espère pour ceux qui ne lisent pas que le plaisir débouchera sur l'usage. »³

Le décret souligne aussi la nécessité de développer « les capacités de compréhension à l'audition, capacités d'expression orale, capacités de lecture et capacités de produire des écrits. » La Wallonie, adoptant la proposition de

¹. Revue trimestrielle de l'association belge PAC, *Présence et Action Culturelles*, 8 rue Joseph Stevens 1000 Bruxelles ². Il s'agit d'un article de Michel Piriou (NDLR) ³. Jean Foucambert. *Contre la pastorale, qu'y a-t-il ? A.L.* n°22

l'AFL d'un dispositif à la fois culturel, éducatif, et productif, celui de la classe-lecture, se dote d'un centre de classes-lecture ! Le projet, encore expérimental, veut accueillir en « dépaysement » des groupes qui ont choisi de sortir de leur quotidien pour mieux appréhender la problématique de la lecture. Ce centre de classes-lecture se veut l'outil d'une politique de lecture. Il pourrait occuper une position d'observatoire, comme un lieu extra-territorial au service d'une politique qui interroge les professionnels et les acteurs de la cité sur les politiques partenariales, les citoyens et leur participation aux choix. Le centre de classes lecture donne, en accord avec le décret, *« une perspective d'éducation permanente et d'émancipation culturelle et sociale à laquelle toute personne et toute collectivité doit pouvoir prétendre. »*⁴ Jean Zuède, président du Centre de Coopération Éducative (www.cce-crh.be) de Comblain au Pont, conduit ce projet de création de centre de classes lecture à Ferrières, au Sud de Liège, avec le concours de l'AFL ●

Michel PIRIOU

4. « Éducation permanente : toute démarche visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle. » (extrait du décret)